



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session Troisième Commission

Point 55 d) de l'ordre du jour

Développement social : Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

**Arménie, Bulgarie, Colombie, Guatemala, Mongolie
et Nicaragua : projet de résolution**

Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé la période de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2003 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle a accueilli avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, sa résolution 59/149 du 20 décembre 2004 et sa résolution 61/140 du 19 décembre 2006,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹, dans laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant l'accent que le Sommet mondial de 2005 met sur l'importance décisive de l'éducation, aussi bien scolaire qu'extrascolaire, pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier de l'éducation et de la formation de base pour réaliser l'alphabétisation universelle, et la nécessité de s'attacher à développer l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'enseignement professionnel et la formation technique, des filles et des femmes en particulier, à valoriser les ressources humaines, à mettre en place des infrastructures et à autonomiser ceux qui vivent dans la pauvreté,

¹ Voir résolution 55/2.



Réaffirmant également qu'une éducation de base de qualité est d'une importance cruciale pour l'édification des nations, que l'alphabétisation pour tous est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité juvénile, freiner l'expansion démographique, réaliser à l'égalité des sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie,

Convaincue que l'alphabétisation est d'une importance cruciale pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il peut rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage permanent, lequel est indispensable à une participation effective à la société et à l'économie du savoir au XXI^e siècle,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion de l'égalité des sexes et à l'élimination de la pauvreté,

Saluant les efforts considérables qui ont été déployés jusqu'à présent par les États Membres et la communauté internationale pour réaliser les objectifs de la Décennie et appliquer le Plan d'action international,

Réaffirmant que les peuples autochtones, en particulier les enfants, ont droit à avoir accès, sans discrimination, à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement offerts par les États,

Notant avec une profonde inquiétude que 774 millions d'adultes n'ont pas acquis les savoirs de base, que 75 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir acquis un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de participer de manière active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut s'attaquer aux problèmes qu'elle pose dans le monde et que, si cet état de chose perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Très préoccupée par la persistance des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que près des deux tiers des analphabètes adultes de par le monde sont des femmes,

1. *Prend acte* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation²;

2. *Prend aussi acte* des résultats des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde³ organisées en Azerbaïdjan, en Chine, en Inde, au Mali, au Mexique et à Qatar en 2007 et 2008, qui indiquent que, pendant la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il faudrait mettre en place les réseaux nécessaires pour accroître la collaboration régionale;

3. *Reconnaît* que l'engagement collectif doit être renouvelé si on veut réaliser les objectifs de la Décennie;

² Voir A/63/172.

³ Consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/education/fr/literacy/conferences>.

4. *Appelle* les États Membres à raffermir encore leur volonté politique et à donner à l'alphabétisation un ordre de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l'éducation;

5. *Demande* à tous les gouvernements de réunir des données et une information fiables sur l'alphabétisation, d'établir des instances de décision plus ouvertes et de concevoir des stratégies novatrices pour toucher les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés et rechercher d'autres modes d'apprentissage, formels et non formels, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;

6. *Demande aussi* aux gouvernements de tenir pleinement compte de l'emploi des langues dans différents contextes en promouvant une conception multilingue de l'alphabétisation, selon laquelle l'apprenant est alphabétisé dans la langue qu'il connaît le mieux, d'autres langues étant ajoutées au besoin;

7. *Engage* tous les gouvernements à assurer la coordination des activités de la Décennie au niveau national en amenant tous les acteurs nationaux compétents à travailler ensemble et en poursuivant avec eux un dialogue et une collaboration continus sur la définition des orientations, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action menée en faveur de l'alphabétisation;

8. *Demande* à tous les gouvernements de renforcer les établissements d'enseignement professionnel nationaux et infranationaux et d'encourager toutes les parties prenantes de l'effort d'alphabétisation à renforcer leur collaboration en vue d'accroître leur capacité de concevoir et d'exécuter des programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes de qualité;

9. *Demande* à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel plus important aux efforts faits pour développer l'alphabétisation et atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et ceux de la Décennie;

10. *Prend note* des trois domaines d'action prioritaire pour la seconde partie de la Décennie recensés lors de l'examen à mi-parcours, à savoir un engagement renforcé en faveur de l'alphabétisation, une efficacité accrue de l'exécution des programmes d'alphabétisation sur le terrain et de nouvelles ressources au service de l'alphabétisation et prie l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'élaborer un cadre stratégique d'action et de coopération renforcées axé sur les priorités susmentionnées, en collaboration avec les partenaires internationaux, notamment les autres institutions et organismes spécialisés du système des Nations Unies;

11. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme et d'élaborer, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, notamment les institutions et organismes spécialisés du système des Nations Unies, et compte tenu de l'examen à mi-parcours et des textes issus des conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde tenues en 2007 et 2008, un cadre stratégique de coopération et d'action renforcées;

12. *Invite* les États Membres, les institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, à apporter leur

concours à la réalisation des priorités susmentionnées dans le cadre des objectifs de développement adoptés sur le plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹;

13. *Engage* les États Membres à accorder à l’alphabétisation un rang de priorité plus élevé dans la planification et la budgétisation de l’éducation tout en renforçant les institutions nationales et infranationales et en favorisant une collaboration plus étroite entre toutes les parties prenantes;

14. *Engage aussi* les États Membres à prêter l’attention voulue à la diversité culturelle des minorités et peuples autochtones pour la mise en œuvre du Plan d’action international au cours de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation;

15. *Prie* toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, en particulier l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, de prendre immédiatement, en coopération avec les gouvernements nationaux, des mesures concrètes pour répondre aux besoins des pays qui ont un taux d’analphabétisme élevé ou qui comptent beaucoup d’analphabètes dans leur population adulte, et surtout chez les femmes, notamment à l’aide de programmes qui favorisent des moyens d’alphabétisation peu coûteux et efficaces;

16. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, de solliciter les vues des États Membres sur les progrès réalisés dans l’application de leurs programmes et plans d’action nationaux pour la Décennie, et de lui présenter en 2010 le prochain rapport sur la mise en œuvre du Plan d’action international;

17. *Décide* d’inscrire à l’ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session, au titre de la question intitulée « Développement social », la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l’alphabétisation : l’éducation pour tous ».
